



**DEMANDE D'AIDE POUR LES JEUNES
POURSUIVANT DES ETUDES SUPERIEURES OU
PROFESSIONNELLES (CAP, BEP, BP, Bac Pro, BTS,
BUT, FAC,...)
AGES DE 16 à 22 ans
Rentrée 2026**

Le quotient familial doit être obligatoirement $\leq 1200\text{€}$
(Pour le connaître, l'allocataire peut consulter son compte sur le Caf.fr)

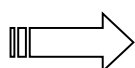
Le jeune ou sa famille (si le jeune est rattaché à sa famille) doit percevoir une prestation (mensuelle ou annuelle) de la Caf de l'Ain.
(Hors ARS Allocation de Rentée Scolaire sur l'année scolaire de la demande pour le jeune concerné)

N° Allocataire	
Quotient familial	
Nom et Prénom	
Nom et prénom du jeune concerné par l'aide si rattaché au compte allocataire de son/ses parents.	
Date de naissance du jeune concerné par l'aide si rattaché au compte allocataire de son/ses parents.	

Cet imprimé est à retourner à la Caf, **accompagné d'un certificat de scolarité.**

Ce formulaire doit être retourné à la CAF de l'Ain avant le 30 novembre 2026.

L'aide est versée à partir du **1^{er} septembre 2026** et dans la limite des fonds disponibles.



Je certifie exacts les renseignements fournis.

Date

Signature de l'allocataire :

